



Edito

Grégory ALLIONE
Président
de l'Œuvre des pupilles

De l'incendie de la cathédrale Notre-Dame aux divers drames qui auront touché la communauté des sapeurs-pompiers de France, l'année 2019 a profondément marqué nos concitoyens.

Durant cette année, 11 de nos collègues ont perdu la vie en accomplissant leur devoir, laissant à la charge de l'ODP 26 orphelins supplémentaires.

Au 31 décembre 2019, l'Œuvre des pupilles accompagne 1358 orphelins de sapeurs-pompiers et 887 familles.

Des actions, toujours plus nombreuses, que nous ne pourrions pas réaliser sans la générosité de nos donateurs et la solidarité de nos sapeurs-pompiers.

Je tiens donc à vous remercier pour votre soutien essentiel qui nous permet d'accompagner au quotidien efficacement nos orphelins, leur famille et les sapeurs-pompiers en difficulté.

J'ai donc le plaisir de vous présenter les comptes 2019 de notre association.

Merci pour votre soutien !

L'ODP en quelques mots

L'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France est une association à but non lucratif, créée le 27 mars 1926 par le Commandant GUESNET. Elle a été reconnue d'utilité publique par le décret du 28 janvier 1928 et est placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République. Elle est également membre du Comité de la Charte depuis 2007.

L'ODP a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers civils (professionnels et volontaires) et militaires (Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, Sécurité civile) décédés en service commandé ou non.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des services départementaux, ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers dans la difficulté.

Depuis 2000, dans le cadre du dispositif « Solidarité Familles », l'Œuvre des pupilles, la Fédération nationale et la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France attribuent, en partenariat, des aides aux Sapeurs-Pompiers se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc.

Depuis 2015, l'ODP prend également en charge les enfants des Sapeurs-Pompiers dont le conjoint est décédé.

À ce jour, 1 358 pupilles, soit 887 familles, sont soutenus par l'ODP.

Nos principes de financement

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public et sur celle des sapeurs-pompiers.

L'ODP bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ou encore de financements privés (dons et legs).



Thomas Hugues
Journaliste et Parrain de
l'Œuvre des pupilles

“ L'Œuvre des Pupilles veille sur les familles et les accompagne sur le chemin de la vie ; nous souhaitons ensemble toucher le cœur des français qui aiment les pompiers mais ignorent trop souvent l'existence de l'Œuvre.

Depuis que je côtoie les pupilles, je leur donne un petit peu et ils me rendent au centuple tout ce que je peux leur donner. ”

Chiffres issus du Compte Emploi-Ressources

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2019 (Égal au compte de résultat)		2019 %	2018 %	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2019
	Détail	Total			
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					3 539 652
1- PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE		5 576 705	65,58	66,64	5 576 705
- dons des particuliers (non affectés)	2 516 865				
- legs encaissés	2 957 892				
- dons spontanés des particuliers (non affectés)	101 948				
2- CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS		1 944 951	22,87	23,34	
- participations collectives	1 209 413				
- dons spontanés des Sapeurs-Pompiers	101 998				
- recettes sur manifestations	579 411				
- reversement cotisation fédérale	28 539				
- mise à disposition d'hébergements	25 588				
3- SUBVENTIONS & FINANCEMENTS PRIVÉS		724 748	8,52	6,65	
- ministère de l'intérieur	100 000				
- subventions SDIS	181 494				
- subventions conseils départementaux	7 800				
- subventions communales	24 650				
- autres financements privés	410 804				
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		13 261	0,16	0,16	
- dont produits des actions de communication (stand)	2 910				
- dont produits des hébergements en colocation	10 350				
5- AUTRES PRODUITS		243 750	2,87	3,40	
- dont produits financiers (net d'impôt)	226 763				
- dont produits divers et autres imprévus	16 987				
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT		8 503 415	100,00	100,00	
II- REPRIS DE PROVISIONS		23 249			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES		0			
IV- PLUS VALUE SUR CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS		0			
V- DÉFICIT DE L'EXERCICE		0			
VI- TOTAL GENERAL		8 526 664			5 586 629
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					6 012 908
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice					3 113 373



Ressources

Les produits de la générosité publique ont connu cette année une forte augmentation. Toutefois, avec 65%, leur part dans les ressources reste stable.

LES DONS DES PARTICULIERS EN AUGMENTATION

Après les réformes fiscales et la situation sociale tendue en 2018, l'année 2019 aura été placée sous le signe de la générosité avec une augmentation de près de 19% des dons des particuliers. L'incendie de Notre-Dame et les différents décès des sapeurs-pompiers, plus médiatisés que les années précédentes, ont particulièrement touché les français. Si les dons en prélèvement automatique progressent légèrement, nos donateurs optent de plus en plus pour le don en ligne.

L'année 2019 aura été également très bonne en prospection. Cette dernière est marquée par une augmentation significative du montant collecté.

Enfin, le don moyen a également progressé puisqu'il passe de 47€ à 51€ en fidélisation. Il est cependant resté stable en prospection (41€).

LES LEGS ET ASSURANCES-VIE EN HAUSSE

Le montant des legs et des assurances-vie a légèrement augmenté en 2019 (+7%). Si le montant collecté par les legs a diminué (-17%), celui des assurances-vie a quant à lui fortement augmenté (+47%) et ne cesse de progresser depuis 2015.

Depuis quelques années, il s'agit de la principale ressource de l'association.

LE SOUTIEN IMPORTANT DES SAPEURS-POMPIERS

Représentant encore près d'un quart de nos recettes, les sapeurs-pompiers continuent de se mobiliser fortement. Cela se traduit par une hausse de 10% de ces ressources.

Les participations collectives sont restées stables et les dons spontanés des sapeurs-pompiers ont légèrement diminué. Toutefois, ils représentent un peu plus des 2/3 de cette ressource.

Les recettes sur manifestations ont connu une belle augmentation (+94%).

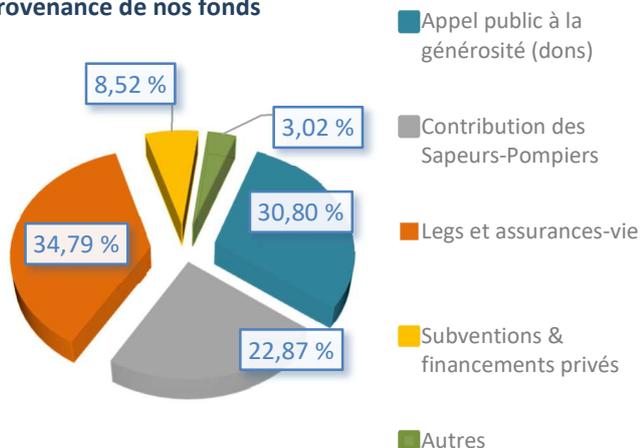
FORTE HAUSSE DES SUBVENTIONS ET FINANCEMENTS PRIVÉS

Le ministère de l'Intérieur a maintenu sa subvention annuelle à hauteur de 100 000 euros en faveur de l'association.

Les subventions des collectivités territoriales et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours sont plutôt restées stables entre 2018 et 2019.

Enfin, les autres financements privés ont plus que doublé (+124%) notamment en raison de dons exceptionnels d'entreprises liés à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame.

Provenance de nos fonds



Totalisant à eux trois près de 90% de nos ressources, les contributions des Sapeurs-Pompiers, la générosité publique, les legs et les assurances-vie constituent l'essentiel de nos ressources.



Emploi

LE BUDGET MISSIONS SOCIALES EN FORTE AUGMENTATION

Fin 2019, 1 358 orphelins étaient pris en charge par l'ODP.

Le poste *Allocations et secours directs aux personnes* a connu une hausse de près de 637 000 euros par rapport à l'an dernier (+21%). Cela s'explique notamment par la création de nouvelles prestations pour nos pupilles et leur famille mais aussi par le renforcement du coût de certaines aides (formations professionnelles, etc.), les modifications des conditions de dotations d'ordinateurs qui nous ont amenés à affecter plus d'ordinateurs cette année ou encore le nombre de primes distribuées qui a progressé, dû à une augmentation du nombre d'orphelins pris en charge. Notre programme « Solidarité Familles » a permis d'aider de nombreux sapeurs-pompiers en difficultés, notamment ceux qui ont été victimes de séismes dans l'Ardèche.

Les *Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation* ont diminué de 11% cette année tout en maintenant un niveau de prestations équivalent à l'année précédente.

Les nouvelles prestations entraînent de facto de nouvelles charges qui leur sont liées, cela a pour conséquence une hausse des *Autres charges directes liées aux allocations et secours* (+ 12%).

STABILITE POUR LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les *Frais de recherche de fonds* ont été stabilisés entre 2018 et 2019. Les *Frais d'appel aux dons* ont légèrement diminué (- 17 000 €). Cela s'explique notamment par une diminution des envois tant en fidélisation qu'en prospection, réduisant en conséquence les frais d'impression et d'affranchissement.

Les *Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion* ont augmenté de 14 000 €. Des dépenses d'investissement ont été réalisées pour améliorer les relations donateurs via l'envoi des reçus fiscaux par courriel et la collecte en ligne. Cette dernière devrait permettre de réduire les dépenses de *frais de recherche de fonds* puisque l'objectif recherché est la réduction des coûts d'impression, de routage et d'affranchissement.

DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE

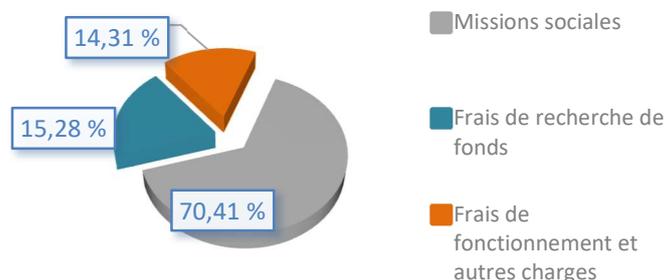
Les *frais de fonctionnement* ont connu une légère hausse de 5% entre 2018 et 2019. A noter toutefois que leur part dans la dépense globale a diminué pour atteindre 14%.

Cette augmentation s'explique notamment par les travaux effectués à l'intérieur de nos appartements mis à disposition des familles et des pupilles étudiants, aux nouvelles charges liées à l'achat de logements complémentaires mais aussi à l'organisation de l'équipe sapeurs-pompiers pour le marathon de Paris et au routage du *Clin d'œil*, notre bulletin d'information à destination des familles.

Chiffres issus du Compte Emploi-Ressources

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2019 (Égal au compte de résultat)		2019 %	2018 %	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019
	Détail	Total			
1- MISSIONS SOCIALES		4 392 689	70,41	67,11	4 392 689
- Allocations et secours directs aux personnes	3 566 052				
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles, commissions et cérémonie primes installation	87 922				
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	738 715				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		952 991	15,28	17,42	952 991
Frais d'appel à la générosité du public					
- dont frais d'appel aux dons	523 558				
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	429 433				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT & AUTRES CHARGES		893 063	14,31	15,47	605 017
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT		6 238 743	100	100	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS		150 000			
III- CHARGES FINANCIÈRES SUR SCPI		0			
III- EXCÉDENT DE L'EXERCICE		2 137 921			
VI- TOTAL GENERAL		8 526 664			5 950 697
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					67 341
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					5 130
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					6 012 908

Répartition des emplois de l'exercice



En 2019, le total des dépenses a atteint 6,2 millions d'euros.

La forte augmentation des dépenses des missions sociales a automatiquement entraîné une hausse de sa part dans l'emploi des ressources (70%). La part des frais de recherche de fonds ainsi que celle des frais de fonctionnement ont quant à elles légèrement baissé.

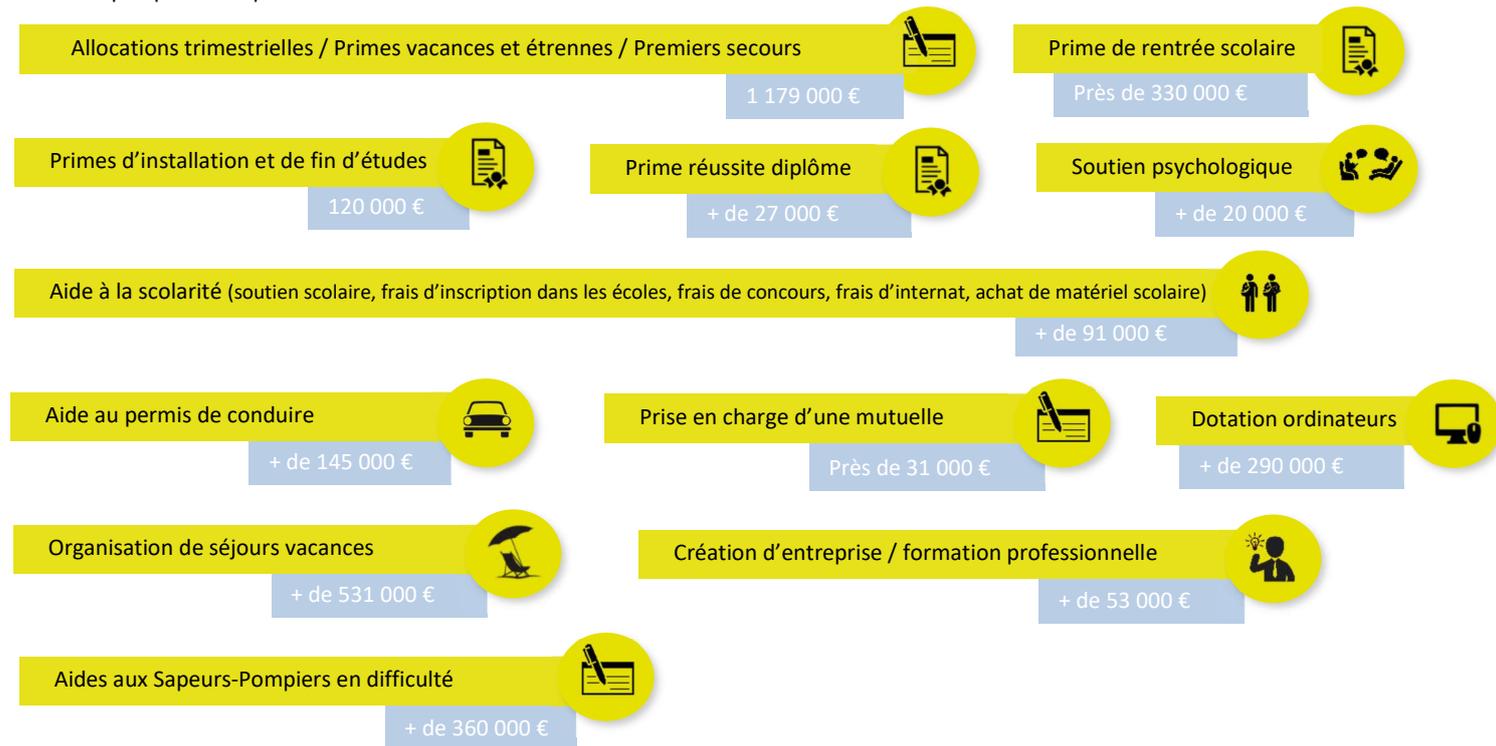
L'excédent de l'exercice 2019 est supérieur à celui de l'année dernière. Il dépasse la barre des 2 millions d'euros, soit une marge de sécurité correspondant toutefois à la moitié de nos dépenses de nos missions sociales.

Bilan simplifié

Actif	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Passif	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Actif immobilisé	7 200 630 €	7 363 636 €	Fonds associatifs et réserves	29 924 947 €	27 787 026 €
Placements	23 523 974 €	20 525 765 €	Provisions	810 490 €	671 089 €
Autres	1 417 475 €	1 327 563 €	Dettes	1 406 642 €	758 849 €
Total général	32 142 079 €	29 216 964 €	Total général	32 142 079 €	29 216 964 €

Des exemples d'actions réalisées en 2019

L'an dernier, il vous a été présenté les grandes lignes du Plan Stratégique. Une grande partie de ce projet a déjà été mise en application. En voici quelques exemples :



Nos bénéficiaires

- **L'orphelin** – dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études – **et sa famille**.
- **Le sapeur-pompier et sa famille** en situation de précarité.
- **Les enfants de sapeurs-pompiers** dont le conjoint est décédé.

Pourquoi une réserve financière ?

La réserve financière doit permettre à l'association de répondre à la totalité de ses engagements au profit de ses ayants-droit dans le cas d'une diminution importante de ses ressources.

Selon qu'il est issu du Hors-Service ou du Service Commandé, le coût moyen d'accompagnement d'un pupille est estimé pour l'année entre 1 100 € et plus de 3 000 € et la durée de prise en charge de 5 à 14 ans.

A partir de ces éléments, ce besoin en réserve financière a été évalué à 24,2 millions d'euros. De par nos divers placements sécurisés mais aussi par la volonté du Conseil d'Administration de gérer "en bon père de famille" l'argent destiné à nos orphelins, l'ODP dispose d'une réserve financière de 27 millions d'euros, ce qui lui permet aujourd'hui d'appréhender sereinement l'avenir.

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2019, disponibles sur le site internet de l'organisation (www.oeuvresdupupilles.fr) ou obtenus sur simple demande écrite.



Le don en Confiance

L'Œuvre des pupilles est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance

L'agrément repose sur 4 grands principes :

- respect du donateur ;
- transparence ;
- recherche d'efficacité ;
- probité et désintéressement.

Coordonnées

Œuvre des pupilles orphelins
et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France
32 rue Bréguet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.18 📠 01.49.23.18.34

✉ odp@pompiers.fr

www.oeuvresdupupilles.fr